

DATE DE PUBLICATION : 6 janvier 2012

Le gouverneur,

Vu l'article L. 621-2 II 5° du *Code monétaire et financier*,

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Robert OPHELE est nommé représentant de la Banque de France au collège de l'Autorité des marchés financiers en remplacement de Monsieur Jean-Paul REDOUIN.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2012

Christian NOYER